

GT Revalorisation IFSE des  
personnels ADJAENES, Infirmiers, médecins et ITRF  
en réunion simultanée des 3 académies  
jeudi 9 novembre 2023

1/ Éléments de contexte

La revalorisation indemnitaire avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 prévoit deux volets :

- Une revalorisation indemnitaire forfaitaire qui sera versée en paye de novembre ;
- Une revalorisation complémentaire au titre de la convergence indemnitaire infrarégionale, qui est prévue en paye de décembre.

Un travail itératif a été mené entre les trois académies et le SGRA, représentant le responsable du BOP 214, **afin d'établir** une cartographie régionale de montants de référence, ou montants socles, qui permet de **converger ou de s'aligner au mieux disant** quand cela était possible.

Une attention particulière a été portée aux personnels ITRF hors SIASI, **qui n'ont pas bénéficié de l'effort** de convergence produit en 2022 pour les personnels administratifs de la filière AENES et les ITRF informaticiens.

2/ Les principes retenus

- Chaque agent bénéficie du gain forfaitaire par corps notifié dans les notes de service DGRH C1-1 ;
- Pour les ITRF hors SIASI : alignement aux mieux disant par grades pour les IGE, ASI, Technicien et ATRF ;
- Pour les ITRF informaticiens et les ADJAENES : application du gain forfaitaire, ces personnels ayant **déjà bénéficié en avance de phase, en 2022, d'une convergence des régimes indemnitaires entre les trois académies** ;
- Pour les médecins et les infirmiers : réduction des écarts indemnitaires entre les trois académies. **Réduction de l'écart entre les infirmiers logés et non logés qui passe de 27% à 15% en moyenne.**

Annexe 1 : Gain forfaitaire national dont bénéficie  
**chaque agent selon son corps d'appartenance**

- Médecins conseillers techniques : 3 000 €
- **Médecins de l'Éducation nationale** : 2 000 €
- Infirmiers : 400 €
- ITRF informaticiens :
  - IGR : 2 000 €
  - IGE : 1 400 €
  - ASI : 1 100 €
  - TCH RF : 1 000 €
  - ADT RF : 800 €
- ITRF non informaticiens :
  - IGR : 1 100 €
  - IGE : 1 000 €
  - ASI : 850 €
  - TCH RF : 700 €
  - ADT RF : 600 €
- Adjoints administratifs : 675 €